

CHARTRE ET CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE 2019-2020 DE L'ÉCOLE DE GOLF

Cette chartre précise les droits et les devoirs des enfants inscrits à l'école de golf UGOLF Grand Nancy Pulnoy, ainsi que de leurs parents. Elle sera signée en début de période et reconstituera le règlement interne de l'Ecole de Golf.

REGULARITE

Assister à la totalité des séances du trimestre.

SECURITE

Ecouter et appliquer les mesures de sécurité imposées par le professeur afin d'éviter des accidents.

CORRECTION ET COURTOISIE

Avoir un comportement qui ne puisse nuire ni à la sécurité, ni au bon déroulement des séances.
Lors de la présence dans l'enceinte du club, ne pas perturber les activités régulières des membres.

RESPECT

Respecter le matériel de prêt, le parcours ainsi que les espaces mis à disposition.

TENUE

Une tenue correcte est demandée : elle devra être adaptée aux conditions météorologiques.

PARTICIPATION AUX COMPETITIONS JEUNES

Participer à au moins cinq compétitions dans l'année. Les parents ne doivent pas caddyer leurs enfants pendant les compétitions clubs et extérieurs (règlement sportif ffgolf).

IMPORTANT

L'encadrement se réserve le droit de suspendre ou de refuser des enfants dont le comportement serait en désaccord avec la présente Charte. (Jet de clubs, dégâts sur le terrain, injures, mots grossiers, etc.). En cas d'intempéries (forte pluie, neige, etc.), les cours seront annulés.

NOUVELLES TECHNOLOGIES

L'usage d'appareils électroniques est strictement interdit durant les séances (portables, mp3...) pour le bon déroulement des cours.

LICENCE / CERTIFICAT MÉDICAL

Ils seront obligatoires pour tous les enfants chaque année civile.

L'encadrement se réserve le droit de suspendre ou de refuser des enfants dont le comportement serait en désaccord avec la présente charte.

J'adhère à la charte de l'Ecole de Golf 2019-2020.

PARENT

ENFANT

Date et Signatures